

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 52 Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 21-09- 2023	L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT HUIT SEPTEMBRE , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : <div style="text-align: center;"> MSA convention grandir en milieux rural </div> N° d'Ordre : 241-23	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALLIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, René DRAGUE, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Claude SIRE, Daniel ASPE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Pierre SERRA a donné procuration à Olivier CHAUVÉAU, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES. ABSENTS EXCUSES : Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Marie-France MARTIN, Robert JASSEREAU.
Secrétaire de Séance : Nathalie CORNET	

Le Président,

PROPOSE au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention de financement des actions du service jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La MSA s'engage à financer :

- le terrain multi sport Situé à RIA SIRACH pour 9.957 €,
- les actions d'animations vers le public ado pour 9.196 €,
- des actions en faveur du public primaire pour 3.000 €.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

AUTORISE le Président à signer une convention de financement des actions du service jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La convention est jointe à la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 09 octobre 2023,
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.



Offre territoriale Enfance – Jeunesse MSA : Grandir en milieu rural (GMR) Convention de financement

Le présent document constitue une convention de financement bipartite

Entre

La Mutualité sociale agricole Grand Sud

Dont le siège est situé au 10 rue Aristide Boucicaut – 11100 NARBONNE

Représentée par son Directeur général, Monsieur Julien LE COZANNET

Ci-après dénommée « la MSA Grand Sud »

Et

La Communauté de Communes Conflent-Canigo

Dont le siège est situé Château Pams, 66500 PRADES

Représentée par son Président, Monsieur Jean Louis JALLAT

Ci-après dénommé « le porteur de projet »

Préambule :

Dans le cadre de l'évolution des fonds liés à l'enfance-jeunesse (CEJ, CTG, ...), la MSA a travaillé courant 2020 sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour sa COG 2021-2025. Cette offre GMR « Grandir en Milieu Rural » a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance - Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles : l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité.

GMR a vocation à soutenir l'action innovante des territoires dans ses thématiques cibles. L'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

Les caisses MSA déploient cette offre via un dispositif de contractualisation propre avec les territoires pour contribuer au développement et à l'amélioration de leur offre enfance-jeunesse : elles peuvent, par ce biais, intervenir en appui technique et financier auprès des structures ayant répondu à l'appel à projets GMR.

Article 1 : objet de la convention

L'objet de la présente convention est de préciser les conditions de partenariat entre la MSA Grand Sud et le porteur de projet. Cette convention doit également stipuler les conditions de financement des différentes actions ou projets pour lesquels le porteur de projet sollicite un financement de la MSA Grand Sud.

Toute modification d'action en cours de financement fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Il est convenu que la MSA Grand Sud apportera un financement au porteur de projet, sur une ou plusieurs actions,

Article 2 : Présentation des actions financées

Dans le cadre de son offre GMR, la MSA apporte un soutien technique et financier à des porteurs de projets répondant aux besoins prioritaires ciblés par l'offre, et dans les territoires identifiés comme prioritaires.

La MSA Grand Sud contribuera au financement d'une ou plusieurs actions du porteur de projet, détaillée(s) en annexe 1.

Article 3 : Engagement de la MSA

Pour le suivi de chaque action financée, la Caisse de MSA Grand Sud s'engage à mettre à disposition du porteur de projet un correspondant apportant un support technique (conseil, mise en relation avec d'autres partenaires, ...) et un montant total de 22 153,00 € pour 2023.

La MSA Grand Sud s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers nécessaires pour financer les actions tel que spécifié dans la présente convention,

Article 4 : Engagement du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les actions financées sur la période définie,

Le porteur de projet s'engage à informer la MSA Grand Sud des autres financements sur ces actions. Le porteur de projet s'engage à ce que le total de ces financements ne dépasse pas 80% du budget global de chaque action (90% si le projet est porté par une association),

Enfin, le porteur de projet s'engage à mettre chaque année à disposition de la MSA Grand Sud les ressources et informations nécessaires à son accompagnement financier et à transmettre à la MSA, avant le 31 mars de l'année N+1 :

- Le bilan des actions réalisées sur l'année N
- Le bilan financier des actions

Article 5 : modalités de versement des dotations

Un acompte de 70% de la subvention 2023 est payé à la signature de la présente convention. Le solde sera versé dès réception des pièces justificatives listées à l'article 4.

Article 6 : Suivi et bilan des actions financées

Chaque action financée devra faire l'objet d'un bilan, incluant les indicateurs listés dans l'annexe 2. Un comité de suivi réunissant la MSA Grand Sud et le porteur de projet pourra se réunir pour échanger sur ces éléments de bilan.

Article 7 : Information et communication

Le porteur du projet s'engage à mettre en valeur l'action et la participation de la MSA comme établie dans le cadre de cette convention.

Tout document de communication relatif aux projets devra faire référence à la participation de la MSA Grand Sud ou à minima en afficher le logo.

Article 8 : Durée et rupture de la convention

Cette convention entre en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention pourra être résiliée de façon anticipée dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements au titre de la présente convention. Cette résiliation prend effet 15 jours après mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse.

La résiliation à l'initiative de la CMSA pour inexécution de l'action précitée entraînera le reversement par l'établissement de tout ou partie des sommes versées et non utilisées pour la réalisation de cette action.

Fait à Carcassonne, en 2 exemplaires le 31 juillet 2023

Pour la MSA Grand Sud

Le Directeur général

Julien LE COZANNET

Pour la Communauté de Communes

Conflent-Canigo

Le Président

Jean Louis JALLAT

Annexe 1 : liste des actions éligibles au financement GMR

Nom de l'action	Thématique(s)	Descriptif	Budget total	Financement	Calendrier	Indicateurs
Construction d'un city parc à Ria Sirach entre les structures enfance jeunesse du village	Loisirs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implanter un city-parc terrain multi-sports entre les deux structures ALSH et ALSH ados - Ce lieu permettra de pratiquer des actions avec les enfants et adolescents des structures - Il sera accessible et en libre-service pour tous, de façon gratuite pour des groupes de jeunes et de parents etc.. - Créer un espace de dialogue au sein du village avec une mixité des publics <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'offre et l'accessibilité aux loisirs pour les jeunes du territoire notamment - Développer des activités et ateliers sur ce terrains dans le cadre des accueils collectifs en ALSH et ALSH ados - Proposer un lieu ressource à destination des jeunes du territoire <p>Bénéficiaires :</p> <p>Les habitants du territoire</p>	49 788,00	9 957,00	01.06.2023 31.12.2024	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation et utilisation de la structure - Participation des jeunes - concertation avec la population



Projet Vill'anim	Itinérant Loisirs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constat CTG : Mobilité est un axe à développer, les communes sont mal desservies en transports collectifs, les jeunes sont en difficultés pour venir sur les structures fixes. - La CC propose des journées avec l'intervention d'associations locales ou des prestataires. Les jeunes des structures peuvent rencontrer d'autres jeunes du territoire. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de loisirs itinérants auprès des jeunes et des familles - Fédérer les jeunes au projet afin de travailler sur la mobilité - Aller vers les personnes en difficulté de mobilité <p>Bénéficiaires : Ensemble des jeunes du territoire</p>	7 024,00	1 748,00	19.07.2023 11.08.2023	Nombre de jeune inscrit sur l'animation et nombre de participant extérieur
---------------------	----------------------	--	----------	----------	--------------------------	--



Cool life : Prévention et sensibilisation	Loisirs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Constat : manque de connaissances autour de sujets de la part des jeunes, des situations problématiques ont été repéré sur les structures jeunes des thématiques sont abordées de façon ludique : vie quotidienne, sécurité, drogues, écologie, alcool numérique, nutrition harcèlement etc.. Sur les périodes de vacances scolaires <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accompagnement éducatif sous forme ludique Favoriser le mieux vivre ensemble <p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ensemble des jeunes du territoire de 11 à 17 ans 	8 658,00	2 597,00	01.03.2023 31.12.2023	<p>Nombre de journées cool life réalisée</p> <p>Nombre de jeunes participants</p> <p>Thématiques traitées</p> <p>Investissement des jeunes</p>
---	---------	---	----------	----------	--------------------------	--



<p>Montagne Attitude Projet écocitoyen</p>	<p>Loisirs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet "Montagne attitude l'" est un projet écocitoyen qui se déroule en plusieurs étapes - 23/02 : Présentation du contenu et déroulement du projet + atelier ludique autour des bonnes pratiques en montagne (jeu de rôle et jeu de questions/réponses) ; - 27/04 : Journée reportage en réserve naturelle : à la rencontre des acteurs et de la population de Mantet, en collaboration avec l'équipe technique de la Réserve Naturelle Nationale de Mantet. - 4 Demi-journées au mois de juin : Production d'affiches et de flyers et observation du gypaète barbu sur site. - 24/07 : demi-journée, préparatifs des 2 jours en montagne. - 27 au 28/07 : Randonnée, découverte du patrimoine minier avec nuitée en bivouac au refuge de Batera, accompagnée d'une veillée astronomie dispensée par l'association « 450000 années-lumière » - 1 demi-journée vacances 	<p>4 192,00</p>	<p>1 257,00</p>	<p>23.02.2023 - 03.11.2023</p>	<p>Effectif et assiduité des jeunes dans les différentes phases du projet, Quantité de flyers produits, et recensement des lieux dans lesquels ils ont été disposés</p>
--	----------------	--	-----------------	-----------------	------------------------------------	---



de Toussaint : Réflexion commune, avec Canigó grand site, les jeunes et les animateurs pour la reconduction et l'évolution du projet "Montagne attitude" en 2024

Objectifs :

- Fédérer les jeunes dans un projet écocitoyen et les impliquer pour qu'ils participent à toutes les phases du projet.
- Expérimenter la montagne et sensibiliser à la préservation de la faune, de la flore et des ressources,
- Sensibiliser à la sécurité et aux bons comportements en montagne et rendre les jeunes acteurs de la transmission de ces comportements,
- Rencontrer les différents acteurs des milieux montagnards et comprendre leur rôle

Bénéficiaires :

Jeunes du territoire : 12-17 ans – 16 jeunes – gratuité



Séjours UDSIS 8-11 ans	Loisirs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constat : beaucoup de jeunes ne peuvent pas partir en vacances pendant l'été : parents saisonniers ou par manque de moyens - Proposition de la CdC , Aux Angles : Grottes de Fontrabieuse, randonnée à VTT visite d'un parc animalier <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible le départ en vacances à certains enfants. - Favoriser l'autonomie des jeunes <p>Bénéficiaires :</p> <p>Jeunes du territoire : 18 jeunes de 8 à 11 ans</p>	10 000,00	3 000,00	17.07.2023 21.07.2023	<p>Fréquentation du séjour</p> <p>Implication, des jeunes dans l'organisation</p> <p>Partage équitable des tâches de la vie quotidienne</p> <p>Respect des règles de vie</p>
------------------------	---------	--	-----------	----------	--------------------------	---



Séjours Pays cathare 12-14 ans	Loisirs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes ont sollicité l'équipe de EJ afin d'organiser un séjour inédit au pays cathare. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement l'offre et l'accessibilité aux loisirs à destination des jeunes - Permettre aux jeunes de partir en vacances et découvrir de nouveaux domaines - Développer l'autonomie, la responsabilisation et la cohésion de groupe <p>Bénéficiaires : Jeunes du territoire : 12-14 ans pour 16 jeunes</p>	6 047,11	1 814,00	10.07.2023 12.07.2023	Fréquentation du séjour Implication, des jeunes dans l'organisation Partage équitable des tâches de la vie quotidienne Respect des règles de vie
-----------------------------------	---------	--	----------	----------	--------------------------	---



Séjours Sète : toute voile dehors 14-17 ans	Loisirs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séjour pour les 14-17 ans de 3 jours <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement l'offre et l'accessibilité aux loisirs à destination des jeunes - Permettre aux jeunes de partir en vacances et découvrir de nouveaux domaines - Développer l'autonomie, la responsabilisation et la cohésion de groupe <p>Bénéficiaires :</p> <p>Jeunes du territoire : 14-17 ans – 16 jeunes</p>	5 936,00	1 780,00	24.07.2023 26.07.2023	Fréquentation de séjour
--	---------	---	----------	----------	--------------------------	----------------------------

L'éligibilité des projets à l'offre GMR est spécifiée dans le cahier des charges, qui fait foi.